

## **RÉSOLUTION N° 491**

### **RÉCUPÉRATION DE LA CAPACITÉ FINANCIÈRE DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le CONSEIL), à sa Dix-septième réunion ordinaire,

#### **CONSIDÉRANT :**

Que depuis 1995, l'Institut voit sa capacité de fournir de la coopération à ses États membres réduite de manière continue à cause du gel des quotes-parts attribuées à son Fonds ordinaire ;

Que certains États membres ont manifesté leur engagement en vue d'améliorer la situation budgétaire de l'Institut et ont demandé au Directeur général de présenter une proposition en ce sens ;

Que les États membres ont reconnu l'importance de la coopération technique que l'IICA fournit à ses États membres et son excellente administration des fonds limités à sa disposition, qu'il a gérés avec imagination, austérité, efficacité et transparence ;

Que, d'après le rapport de l'IICA, l'Institut a épuisé les possibilités de réaliser davantage d'économies sans nuire à la portée et à la qualité des services de coopération technique fournis aux États membres,

#### **DÉCIDE :**

De demander au Directeur général de présenter au Comité exécutif, à sa prochaine réunion ordinaire, et après avoir consulté la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG), différentes propositions relatives à la situation financière actuelle de l'Institut ainsi que des recommandations pour son renforcement financier.